



Agence OFFROY

15-17 RUE DU DOCTEUR QUIGNARD

21000 DIJON

M : +33 (0)6 40 20 48 85

FOREZ EST

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pôle Ingénierie Technique

ZA de Bois vert I

42110 ÉPERCIEUX-ST-PAUL

A l'attention de
M. CHATELUS Laurent

DIJON, le 18/02/2026

OBJET : Plan de maintenance 2026 voies ferrées
Carrières de la Loire de Bellegarde-en-Forez

RÉFÉRENCE : 26021_CC FOREZ_Plan de maintenance 2026 VF

Monsieur CHATELUS,

Pour faire suite à nos échanges, veuillez trouver ci-joint nos conditions de prix pour les travaux d'entretien en urgences 0 à prévoir en 2026 sur les voies ferrées de l'ITE des carrières de Bellegarde-en-Forez, conformément à notre visite sur site du 03/02/2026 et notre rapport correspondant. Les prix du DQE 2025 ont été reconduits pour l'établissement de cette offre.

Espérant que ces conditions nous vaudront la faveur de vos ordres et dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Cyril BARTHELMEBS

Conducteur de travaux - Chargé d'affaires

Secteur EST

06 40 20 48 85

cbarthelmebs@offroy.fr


PLAN DE MAINTENANCE 2026 DES VOIES FERRÉES DE BELLEGARDE-EN-FOREZ

N° de prix	Intitulé	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total 2026
TRAVAUX GÉNÉRAUX					
<i>Désherbage chimique</i>					
1	Désherbage chimique 1er passage annuel	Km	4,5	724,00 €	3 258,00 €
1	Désherbage chimique 2ème passage annuel	Km	4,5	724,00 €	3 258,00 €
<i>Désherbage manuel au niveau de la zone protégée</i>					
2	Désherbage manuel et débroussaillage mécanique (zone protégée de captation d'eau) Déchets verts à stocker au niveau des PN 1er passage annuel	Km	2	636,00 €	1 272,00 €
2	Désherbage manuel et débroussaillage mécanique (zone protégée de captation d'eau) Déchets verts à stocker au niveau des PN 2ème passage annuel	Km	2	636,00 €	1 272,00 €
<i>Débroussaillage au niveau des PN</i>					
3	Débroussaillage mécanique (dégagement des installations au niveau des PN et des appareils de voie) Déchets verts à stocker au niveau des PN 1er passage annuel	Forfait	1	1 270,00 €	1 270,00 €
3	Débroussaillage mécanique (dégagement des installations au niveau des PN et des appareils de voie) Déchets verts à stocker au niveau des PN 2ème passage annuel	Forfait	1	1 270,00 €	1 270,00 €
<i>Maintenance de la signalisation ferroviaire des PN</i>					
4	Maintenance annuelle des passages à niveau automatisés PN4 et PN5, avec édition d'un rapport de maintenance 1 intervention annuelle	Forfait	1	3 410,00 €	3 410,00 €



N° de prix	Intitulé	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Total 2026
TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIE FERREE SUIVANT AUDIT OFFROY					
<i>Installation de chantier</i>					
20	Forfait intervention, compris transfert d'engin, equipe d'intervention...	Forfait	1	4 420,00 €	4 420,00 €
<i>Travaux en urgences 0</i>					
17	Bourrage de la voie avec apport de ballast Tronçons concernés : - courbe d'entrée entre PK 0,076 et PK 0,256 pour nivellement complémentaire après délai de stabilisation - alignement avant PN agricole du PK 3,400 pour nivellement complémentaire après délai de stabilisation	MI	223	19,50 €	4 348,50 €
22	Remplacement de traverses sans apport de ballast, compris toutes fournitures de pose et travaux de préparation. Tronçons concernés : - alignement entre les PK 0,256 et PK 0,693, soit 184 traverses au droit des joints - courbe entre les PK 0,693 et PK 0,827, soit 19 traverses à la file en fin de courbe - alignement entre les PK 3,000 et PK 3,173, soit 132 traverses au droit des joints - courbe entre les PK 5,180 et PK 5,345, soit 18 traverses à la file	Unité	353	162,00 €	57 186,00 €
PV15	Plue-value pour apport complémentaire de ballast Tronçons concernés : - alignement entre les PK 3,000 et PK 3,173, soit 132 traverses au droit des joints	MI	132	12,00 €	1 584,00 €
13	Evacuation de traverses bois déposées, compris élimination en centre de recyclage et transmission d'un bordereau de suivi des déchets	Tonne	27	209,00 €	5 643,00 €
N1	Travaux divers : - courbe entre PK 0,693 et PK 0,827 : consolidation des attaches par serrage - PN forestier entre PK 1,000 et PK 1,100 : coupe de bois du platelage pour dégagement de l'ornièr - courbes entre PK 3,843 et PK 4,080 : consolidation des attaches par serrage - PN forestier avant PK 4,100 : coupe de bois du platelage pour dégagement de l'ornièr - en pointe Bo 1 sur environ 40m : consolidation des attaches par serrage/chevillage et rectification d'écartement	Forfait	1	3 720,00 €	3 720,00 €
TRAVAUX DE GRAISSAGE MENSUEL DES APPAREILS					
18	Entretien mensuel des trois appareils de voie, compris nettoyage, graissage et réglage si nécessaire Tronçons concernés : - appareil N°1 au PK 5.180 - appareil N°2 au PK 5.600 - appareil N°3 au PK 6.000 Dates d'intervention : - 1 intervention mensuelle de mars à décembre 2026	Unité	10	244,00 €	2 440,00 €
Montant total HT					94 351,50 €



Hypothèses & conditions spécifiques à notre offre :

- Réalisation des travaux les jours ouvrés en horaires de jour et en 1 seule intervention continue sous circulations ferroviaires (hormis pour les graissages mensuels),
- Utilisation de fournitures neuves et agréées,
- Utilisation de matériels aux normes et contrôlés,
- Hors déplacement d'obstacles afin de garantir les travaux, hors déplacement de réseau enterré et hors démolition de quelque nature que ce soit,
- Hors travaux non spécifiés dans nos prix,
- Toute modification du cahier des charges entraînera une modification de notre offre.

Pièce jointe :

- Notre rapport de visite des voies effectuée le 03/02/2026.

Qualité :

- Remise d'un rapport de diagnostic des installations de signalisation des passages à niveaux N°4 et 5 après maintenance,
- Prestation offerte de visite de l'ensemble de la voie après travaux, avec mise à jour du rapport initial et définition d'un plan de maintenance pour l'année suivante.

Durée des travaux et délais :

- Travaux d'entretien d'une durée totale d'environ 3 semaines (dates d'intervention à convenir et fonction principalement du délai d'approvisionnement des fournitures),
- Contrôle de la végétation d'une durée d'environ 2x1 jour (courant mars-avril 2026 et septembre-octobre 2026),
- Maintenance de la signalisation des PN automatisés d'une durée d'environ 2 jours (courant juin-juillet 2026).

Espérant que ces conditions nous vaudront la faveur de vos ordres et dans cette attente, Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

DIJON, le 18/02/2026

Cyril BARTHELMEBS

Conducteur de travaux - Chargé d'affaires
Secteur EST

Clauses de propriété en vigueur depuis le 01.01.2006, article L.624-16 du code de commerce.

Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement.

Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite, conformément à l'article L.624.16 du code de commerce entrée en vigueur le 1er janvier 2006.

De convention expresse, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances ; sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendre en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.